



# Avis au public

## Révision des concessions au cimetière de Schieren

À la suite de la révision des concessions au cimetière de Schieren, nous avons constaté qu'une partie des concessions ont expiré depuis un certain temps, et qu'il existe également des tombes pour lesquelles aucune concession valide n'a jamais été émise.

Si vous êtes directement concerné, c'est-à-dire si vous découvrez un avis personnalisé apposé sur votre sépulture, nous vous prions instamment de bien vouloir prendre contact avec notre bureau de la population **dans un délai de deux semaines (date limite: 15 novembre 2023)**, avant que la commune ne soit contrainte de procéder à une publication officielle dans la presse écrite.

Nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension et votre coopération.

Fait à Schieren, le 27 octobre 2023.  
Le collège échevinal

